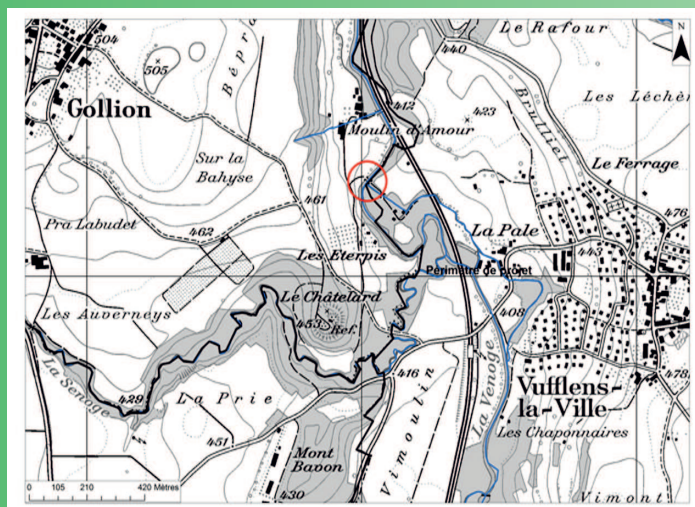


## Chute de la prise d'eau du bief de Vufflens (Gollion et Vufflens-la-Ville) *Rétablissement de la migration piscicole*



### Contexte :

Le seuil de la chute de la prise d'eau du bief de Vufflens représente un seuil infranchissable pour la faune piscicole. De façon à rétablir la migration des poissons dans ce secteur, le seuil a été aménagé d'une rampe macro-rugueuse en blocs d'enrochement. Cet aménagement est le cinquième objet qui a été traité dans le cadre de l'ECF des mesures piscicoles relatives au PAC-Venoge.



### Objectifs :

L'objectif de la Mesure O5 du PAC-Venoge a consisté à réaliser une rampe macro-rugueuse en blocs d'enrochement au droit du seuil de façon à rétablir une pente régulière et ainsi permettre la montaison de la faune piscicole.



### Chantier :

Date : 2006 - 2007

**Maître d'ouvrage:** Canton de Vaud (ECF des mesures piscicoles relatives au PAC-Venoge)

**Entreprise de construction :** Gasser Construction SA

**Coûts des travaux TTC :** 240'000.-

### Travaux effectués :

- Création d'une rampe macro-rugueuse en blocs d'enrochement bétonnés d'une longueur de 25 mètres et d'une pente moyenne de 5%.
- Mise en place de blocs d'enrochement non bétonnés en rive droite pour stabiliser la berge